



CLER

Réseau pour la transition énergétique

Rapport Annuel SLIME

Services locaux pour la maîtrise de l'énergie

Programme PRO-INFO 07
Mars 2015

Association CLER
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Web : www.cler.org
Courriel : info@cler.org

Fiche synthèse SLIME 2014

Fin 2014, **20 dispositifs SLIME** sont mis en œuvre par ces 22 collectivités locales :

- Conseils Généraux : Gers, Lot, Bas-Rhin, Aude, Jura, Pas de Calais et Hérault
- Conseil régional : La Réunion
- Communauté d'agglomération : Cap Calais, Pays de Romans
- Communauté de communes : Lamballe Communauté, Montagne Noire, Lodévois-Larzac
- Communauté urbaine : Brest Métropole Océane
- CCAS : Saint-Etienne, Liffré
- Villes : Bordeaux, Montfermeil, Loos-en-Gohelle, Ganges, Les Mureaux, Saint-Etienne

En 2014, ces collectivités :

- représentent 1,9 million de ménages, soit 7% la population nationale
- ont accompagné **1 656 ménages en précarité énergétique**, soit **1%** de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation
- ont dépensé plus de **2 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et participé ainsi à générer **136 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie.

1650 ménages ont reçu une visite à domicile

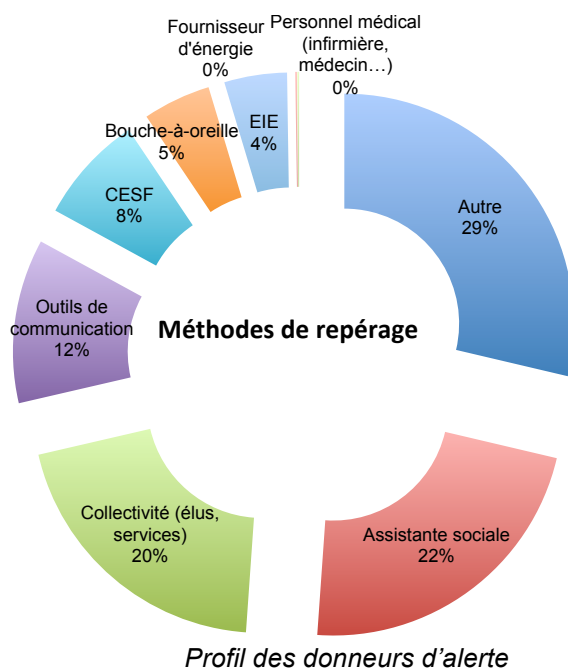
Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile, repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une solution locale qui les aide à améliorer leur situation.

Leur problème avec la gestion de l'énergie et l'accès à un confort thermique minimal est flagrant :

- 37% ont recours aux aides, dont la moitié au FSL et un cinquième aux tarifs sociaux de l'énergie
- 30% se restreignent
- un quart utilise un chauffage d'appoint

Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

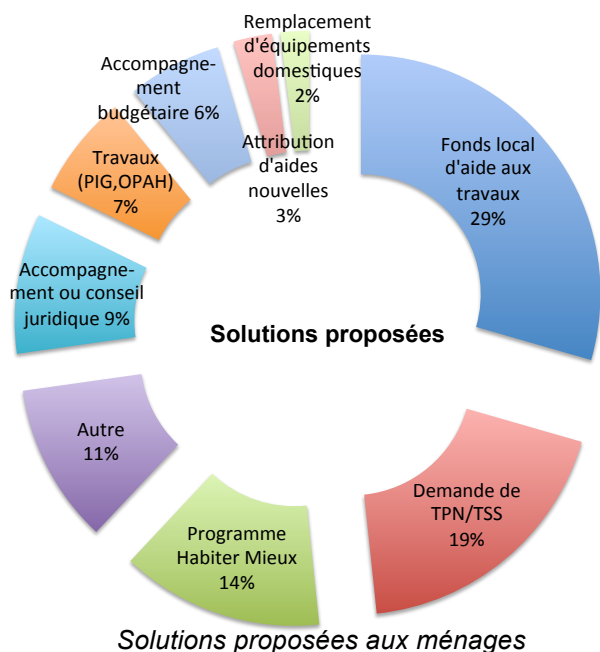
Les ménages sont orientés vers le SLIME par des acteurs, qui de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie.



Si les **travailleurs sociaux** (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale) aident à **repérer 30% des ménages**, la même proportion soit **29%**, sont **repérés par pléthore d'acteurs** : bailleurs sociaux, associations locales, divers dispositifs locaux d'aides sont donc à mobiliser pour toucher toujours plus de ménages, dits invisibles, car en dehors des circuits classiques de repérage.

Des solutions diverses sur les territoires

L'orientation vers une première solution qui permettra au ménage de sortir de la précarité énergétique est la troisième et dernière étape du SLIME.

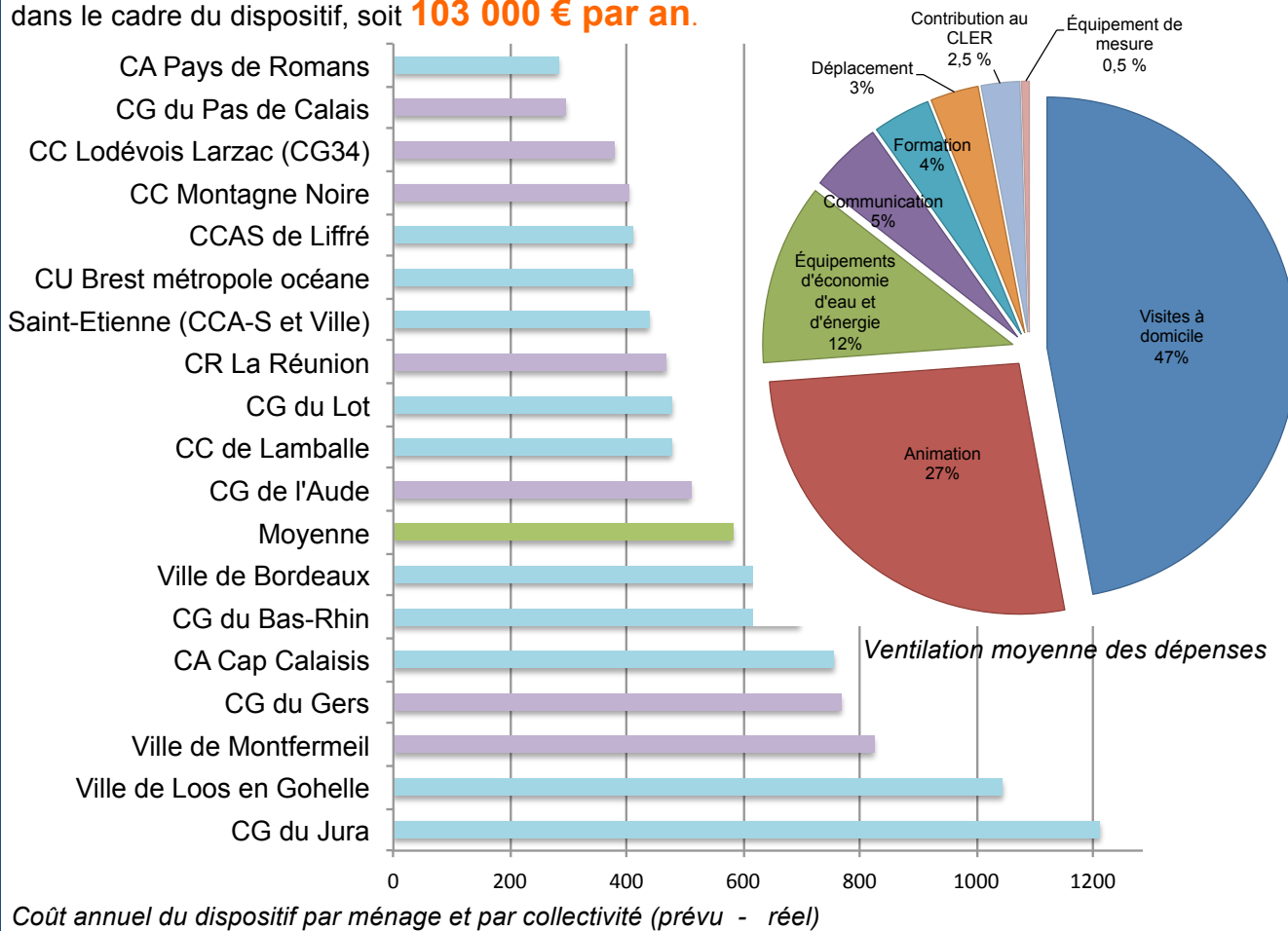


En 2014¹ :

- la **moitié des ménages visités** (locataires ou propriétaires) ont été orientés vers une **solution de travaux**
- **19%** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours
- **18%** bénéficieront d'un **accompagnement** budgétaire, juridique, ou de nouvelles aides

Un coût variable

En moyenne, les collectivités consacrent **580 € par ménage** en précarité énergétique et par an dans le cadre du dispositif, soit **103 000 € par an**.



¹ Ces données sont disponibles pour 1076 ménages, soit 65% des visites réalisées en 2014

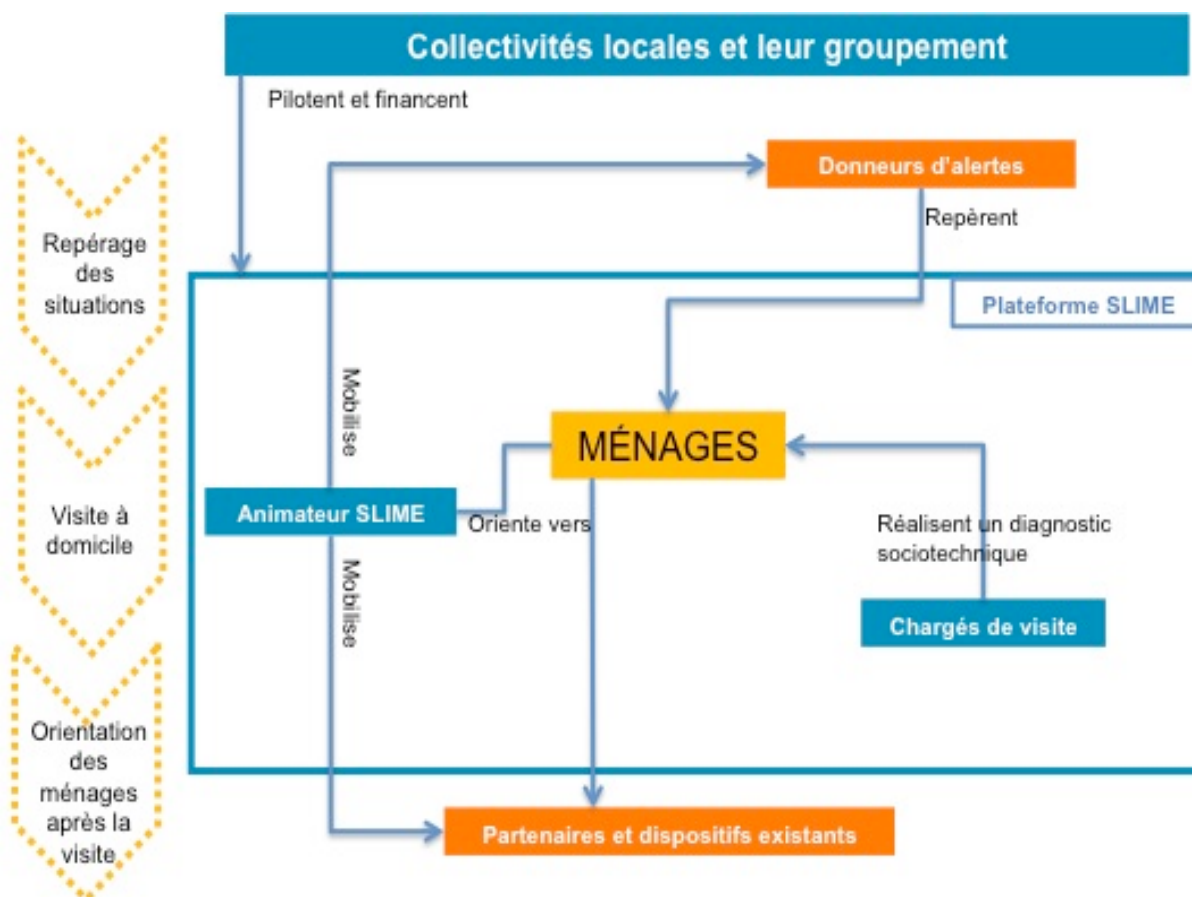
A. Présentation du programme SLIME

En 2014, l'Observatoire national de la précarité énergétique estime que **5,1 millions de ménages** sont en situation de **précarité énergétique**. Le **programme SLIME** vise précisément à **massifier le repérage de ces ménages**, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :

- l'organisation de la chaîne de détection
- un diagnostic sociotechnique systématique, à travers une visite à domicile
- l'orientation des ménages vers des solutions durables

Les dispositifs locaux SLIME sont donc des systèmes territorialisés de visites à domicile, nécessitant une animation pour mobiliser les partenaires locaux en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie, dans le cadre du programme (du même nom) coordonné par le CLER.

En 2014, le SLIME est mis en œuvre sur 20 territoires par 22 collectivités.



Principe de fonctionnement du SLIME

Suivi du programme

Chaque semestre (en mars et en octobre) après la clôture des appels à candidature, le comité de suivi du SLIME se réunit pour revue des dossiers de candidature et appui au CLER pour le déploiement du dispositif et le développement d'outils associés.

Ce comité, animé par le CLER, est constitué de : l'ADEME, l'Assemblée des Départements de France, l'ANAH, l'Association des Régions de France, la Fondation Abbé Pierre, le Pôle National des CEE, deux sociologues de l'énergie (Christophe Beslay et Marie-Christine Zélem).

B. Les dispositifs et les collectivités pilotes

Depuis son lancement début 2013, 24 collectivités pilotent ou co-pilotent un SLIME sur leur territoire, dont **22 en 2014** (les 2 autres n'ayant démarré qu'en 2015).

Les dispositifs SLIME sont très divers, en termes de :

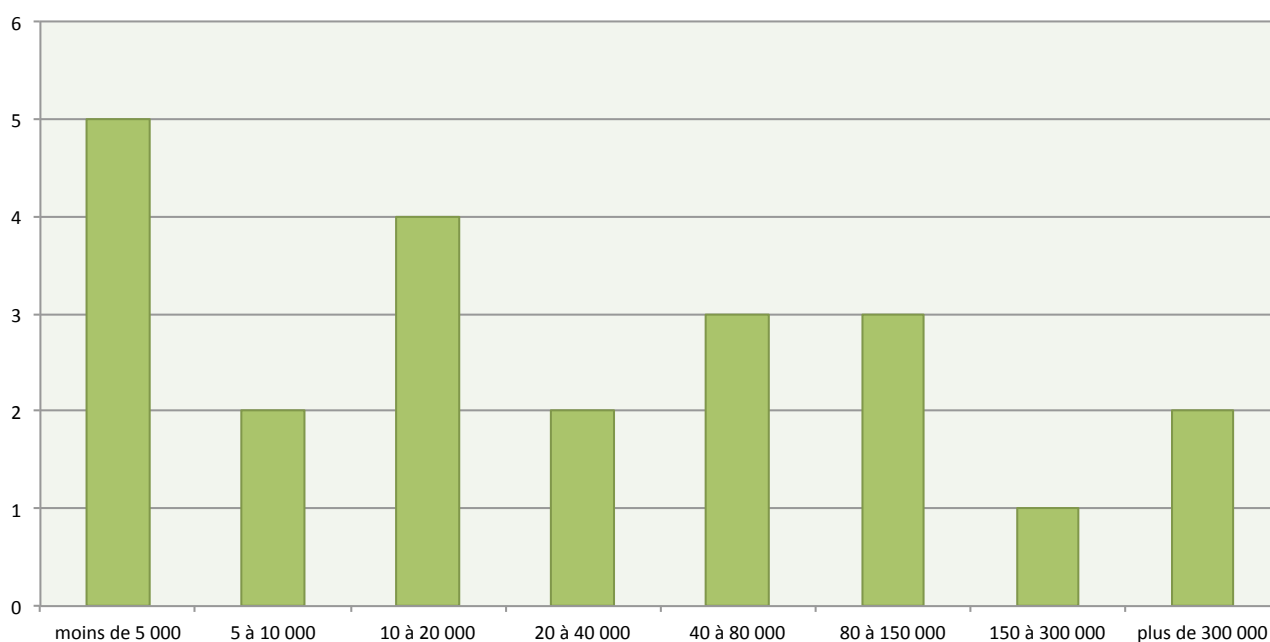
- type de collectivité
- taille (population couverte)
- territoire : rural, urbain, péri-urbain
- politiques publiques

1. Répartition géographique

Ces 22 collectivités² se répartissent dans **10 Régions** métropolitaines et en Outre-Mer : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Réunion et Rhône-Alpes.

2. Population concernée

Ces 22 collectivités représentent **1,9 million de ménages** (soit **7% de la population nationale**), avec un minimum de 1 000 ménages, un maximum de 600 000 et une moyenne à 93 455 ménages.



Répartition des territoires selon la taille (en nombre de ménages)

3. SLIME, un outil de politique publique

Le SLIME peut être piloté par les services s'occupant de l'habitat, des questions sociales ou de solidarité, de l'environnement et de l'énergie, voire du développement durable. Les approches territoriales sont sensiblement différentes, selon le service et la capacité à travailler de manière transversale entre services.

Par ailleurs, le SLIME est souvent intégré dans des politiques publiques existantes, tel que le Plan climat énergie territorial (PCET), l'Agenda 21, ou plus spécifiquement le Plan départemental d'amélioration de logement des personnes défavorisées (PDAHLPD).

² Voir liste en fiche synthèse, page 2

4. Le coût d'un SLIME

Les **collectivités dépensent en moyenne 103 000 € par an**, pour le déploiement d'un SLIME, ce qui revient à **580 € par ménage**. Ce dernier chiffre varie d'un facteur 6, en raison des différences observées quant au type de territoire, au profil des chargés de visites, à la composition du kit remis aux ménages, au temps consacré à l'animation du dispositif...

Plus en détails :

- Les **animateurs SLIME** passent en moyenne **35 jours par an** pour coordonner le dispositif, sensibiliser les donneurs d'alerte et animer les partenariats.
- La **communication** est moins chronophage et seulement la moitié des collectivités y consacrent un peu de temps (**7 jours par an**). Quant aux frais de communication (conception, impression de flyer...), ils s'élèvent à **2400 € en moyenne** pour les 11 collectivités qui y ont recours.
- Les **équipements d'économies d'énergie et d'eau** installés lors des visites coûtent en moyenne **60 € par ménage**
- Enfin, l'achat de **matériel de mesure** pour équiper les chargés de visite sont également éligibles aux CEE via le SLIME (même si seule une collectivité sur trois en bénéficie). Ce coût s'élève à **1800 € en moyenne**.

Par ailleurs, le **coût des visites à domicile** (environ la moitié du budget) est **variable** d'une collectivité à l'autre, en partie selon le profil des chargés de visite. Certes les coûts directs liés aux visites sont moindres quand celles-ci sont réalisées par des **volontaires du service civique** ou des personnes en **emploi d'avenir**. Mais les **besoins en formation, suivi et encadrement** sont **d'autant plus élevés** et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

Profil des chargés de visite	Coût moyen par ménage
Animatrice de la collectivité	404 €
Volontaire du Service Civique	468 €
Conseiller énergie (emploi aidé)	468 €
Conseiller énergie ou Ambassadeur de l'Anah	478 €
Conseiller énergie	491 €
Ambassadeur de l'efficacité énergétique	554 €
Conseiller socio-énergie	768 €
Travailleur social	1045 €
Conseiller énergie et travailleur social	1212 €
Moyenne	583 €

Récapitulatif des dispositifs SLIME en 2014

Collectivité	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Nb de visites	Objectif réalisé	Statut
Conseil Général du Gers	OPAH du Bas Armagnac	3710	Expérimentation	2 visites par un conseiller socio-technique	36	4,9 ‰	non renouvelé
Saint-Etienne (Ville et CCAS)	Entier	30000	Mission de lutte contre l'habitat indigne et qualité de l'air intérieur	1 visite par un binôme conseiller énergie / travailleur social	98	1,9 ‰	en discussion
CA Cap Calaisis	Entier	40292	Plan Climat Énergie Territorial	1 visite par un binôme d'Ambassadeurs de l'efficacité énergétique	42	1,6 ‰	en discussion
Ville de Bordeaux	Entier	130748	Plan Climat Énergie Territorial et Agenda 21	1 visite par un conseiller énergie	120	0,9 ‰	en discussion
Conseil Général du Bas Rhin	Tout sauf la CU de Strasbourg	402935	PDAHLPD	1 visite par un binôme de volontaires	74	0,2 ‰	en cours
CA Pays de Romans	Entier	20000	PDAHLPD	2 visites par un binôme de volontaires	136	6,8 ‰	élargi
Ville de Loos-en-Gohelle	Entier	6900	Dispositif local de lutte contre la précarité énergétique	2 visites par l'opérateur logement	25	3,6 ‰	en discussion
CCAS Liffré	Entier	2870		2 visites par une volontaires	34	11,8 ‰	en discussion
Lamballe Communauté	Entier	11379	PDAHLPD	1 visites par une volontaire	15	1,3 ‰	en cours
Conseil Général de l'Aude	Pays Corbières Minervois	15000	Volet prévention du fonds unique logement	1 visite par une AEE	104	6,9 ‰	en cours
Conseil général du Lot	Entier	79600	Protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne	1 visite par un conseiller énergie ou un AEE	137	1,7 ‰	en cours
CU Brest Métropole Océane	Entier	97752	PIG et actions contre le mal logement	1 visite par un conseiller énergie	72	0,7 ‰	en cours
Conseil Général du Jura	Entier	115487	PDAHLPD	1 visite par un binôme conseiller énergie / travailleur social	92	0,8 ‰	en cours
Ville de Ganges	Entier	1000	Copilotage avec le Conseil Général de l'Hérault	2 visites par un AEE	0	0,0 ‰	en cours

Collectivité	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Nb de visites	Objectif réalisé	Statut
CC Lodévois et Larzac (copilotage CG34)	Entier	3158	Copilotage avec le Conseil Général de l'Hérault	2 visites par un AEE	4	1,7 ‰	en cours
CC Montagne Noire	Entier	3350	PIG précarité énergétique et autonomie	2 visites par l'animatrice	5	2,0 ‰	en cours
Ville de Montfermeil	Entier	7336	Cellule de lutte contre la précarité énergétique	2 visites par un AEE	14	1,9 ‰	en cours
Conseil Général du Pas de Calais	Entier	590000	Agenda 21	1 visite par un AEE	328	1,0 ‰	en cours
Région Réunion	Entier	297014		1 visite par un conseiller énergie	320	2,2 ‰	en cours
Ville des Mureaux	Entier	10560		1 visite par un binôme de conseiller énergie	0	0,0 ‰	en cours

C. Les résultats plus en détails

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas de valeur statistique absolue, mais reflètent les situations observées dans le cadre des dispositifs SLIME.

1. Profil des ménages ayant reçu une visite à domicile

Les résultats concernent **1656 ménages**, ayant reçu des visites dans le cadre de **18 dispositifs**.

1.1 Statut d'occupation du logement

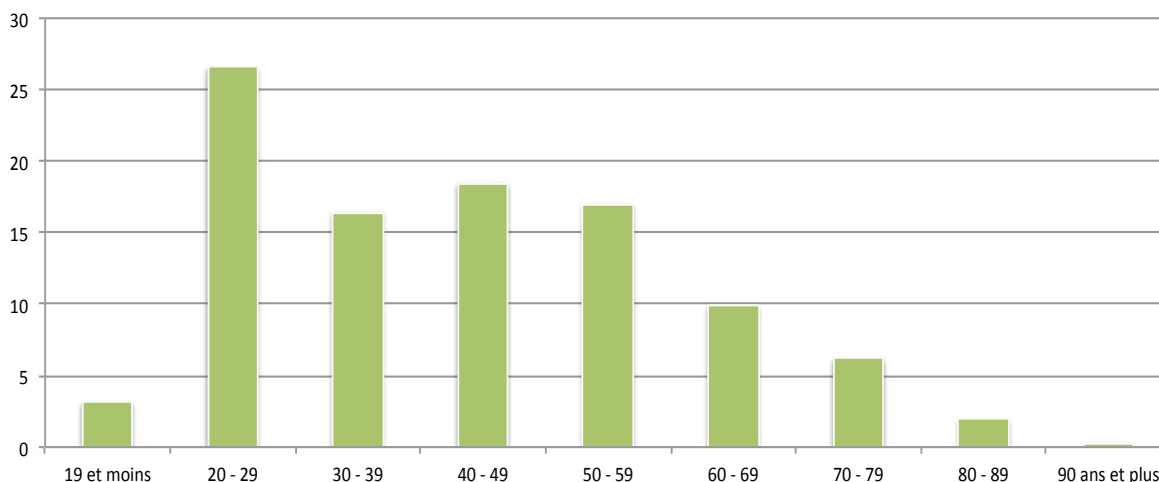
Le SLIME concerne tous les ménages pouvant être en précarité énergétique, quel que soit le statut d'occupation du logement. Les locataires représentent près des deux tiers des ménages impliqués.

Statut d'occupation	SLIME	Chiffres INSEE (2014) ³
Locataire privé	38 %	22 %
Locataire public	27 %	17 %
Propriétaire occupant	35 %	58 %
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	0 %	3 %

1.2. Type de ménages

Les ménages dont la personne de référence a moins de 29 ans sont surreprésentés, du fait d'une collectivité (Conseil Général du Pas de Calais) qui a adossé son SLIME à un dispositif de détection spécifiquement orienté vers les ménages jeunes.

Cependant, comme il peut s'avérer délicat de recueillir l'âge d'une personne, cette donnée n'est pas systématiquement renseignée, ou mal remplie (tranche d'âge trop large).



Répartition des ménages ayant reçu une visite par tranche d'âge

Les ménages les plus fragiles, familles monoparentales notamment, sont plus nombreux, comparativement à la moyenne nationale.

Type de ménage	SLIME	Chiffres INSEE (2011) ⁴
Couple sans enfant	16,60 %	26 %
Couple avec enfant(s)	27,63 %	27 %
Personne seule	32,21 %	34 %
Famille monoparentale	20,49 %	8 %
Autre	3,07 %	5 %

³ Estimation annuelle du parc de logements, Insee et SOeS (Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement)

⁴ Insee, Recensement de population 1999 et 2011.

En revanche, les logements occupés par ces ménages sont sensiblement les mêmes (en terme d'âge du bâti) que la moyenne nationale. Ils vivent dans des passoires énergétiques, comme la majorité des ménages en France.

Date de construction du logement	SLIME	Chiffres MEDDE ⁵
Avant 1948	31 %	31,5 %
Entre 1949 et 1974	25 %	27 %
Après 1975	44 %	41,5 %

1. 3. Stratégie retenue face à la précarité énergétique

Plus d'un tiers des ménages ont bénéficié d'aides pour payer leurs factures d'énergie ou pour faire face à d'autres dépenses.

Recours aux aides	Ménages (SLIME)
Oui	37 %
Non (ou non renseigné)	63 %

Les ménages ont recours à des **aides ponctuelles** (FSL, dispositifs locaux, CCAS, associations caritatives...) et à des **aides plus régulières** (tarifs sociaux de l'énergie, allocation logement...).

La facture d'énergie pesant trop lourd dans leur budget, **30% des ménages choisit de restreindre ses consommations de chauffage.**

Une autre stratégie consiste à **utiliser un chauffage d'appoint** (pour mieux maîtriser ses dépenses, tout en bénéficiant d'un minimum de confort thermique). Elle est utilisée par **23% des ménages.**

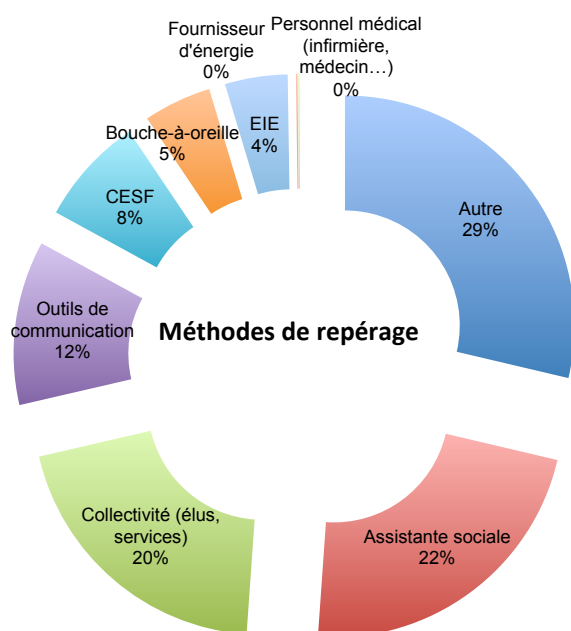
⁵ Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable, FILOCOM 2010

2. Méthodes de repérage utilisées

Le SLIME vise à **organiser une chaîne de détection**. En amont des visites, le dispositif prévoit et organise l'information et la coordination régulière des partenaires concernés, notamment pour les donneurs d'alerte et relais locaux à même d'identifier des ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.

Les modalités d'organisation de cette chaîne de détection sont décidées par les collectivités pilotes, qui peuvent donc :

- **traiter le stock de dossiers FSL** qui constitue un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui ont bénéficié plusieurs fois d'aides pour impayés d'énergie.
- **mener une campagne de visites systématiques** dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique.
- **intervenir au cas par cas**, suite à un signalement par des « donneurs d'alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux...) ou par les ménages eux-mêmes.



En 2013, les deux tiers des ménages étaient **repérés par des travailleurs sociaux** (Assistante sociale et Conseillère en économie sociale et familiale), contre **20 % en 2014**. La collectivité (élus et services) participe à **identifier un cinquième des ménages**, les **outils de communication** (remise de flyer, article dans la presse...) participent pour **12 %**.

En 2014, la **diversité des acteurs entrant en jeu s'est accrue**, avec **29% d'autres acteurs** (bailleurs sociaux pour 2%, dispositif local pour les jeunes pour 1%, associations locales, opérateurs logement, maisons de quartiers ... pour moins de 1% chacun).

Répartition des ménages par donneur d'alerte

Dans les faits, les collectivités combinent souvent plusieurs approches. Sur les **8 catégories de donneurs d'alerte proposées** (assistante sociale, collectivité, outils de communication, CESF, bouche à oreille, EIE, fournisseur d'énergie, personnel médical), **les collectivités travaillent avec 5 d'entre elles**, en moyenne. La majorité (15/18) fait appel aux donneurs d'alerte non catégorisés (diffus et divers dans le paysage d'acteurs).

Cette répartition montre **l'importance de la sensibilisation des donneurs d'alerte** sur la précarité énergétique pour faire remonter des ménages. Ce travail, parfois fastidieux, doit être répété tout au long du dispositif.

3. La visite à domicile

La visite au domicile des ménages repérés est systématique, elle est l'occasion de réaliser un **diagnostic sociotechnique**, pour :

- **améliorer le confort des ménages** en installant des équipements d'économies d'énergie
- **qualifier la situation** sociale et financière du ménage
- vérifier l'**adéquation des abonnements** eau, électricité, gaz
- **qualifier le bâti** (moisissures, mauvaise isolation...)
- orienter le ménage vers une solution qui l'aidera à sortir de la précarité énergétique

3.1 Le nombre de visite par ménage

Les collectivités ont le choix de réaliser ces diagnostics en **une seule visite** (11 collectivités sur 18) ou **deux**. Cette seconde option aide à affiner les données relevées, à s'adapter aux besoins du ménage en complétant les équipements installés et à constater l'appropriation de certains gestes, même si c'est chronophage, donc plus cher. En 2015, c'est l'inverse : sept collectivités sur dix choisissent de réaliser deux visites.

Nombre de visite par ménage	Nombre	Pourcentage
Une visite	11	61 %
Deux visites	7	39 %

3.2 Le profil des chargés de visites

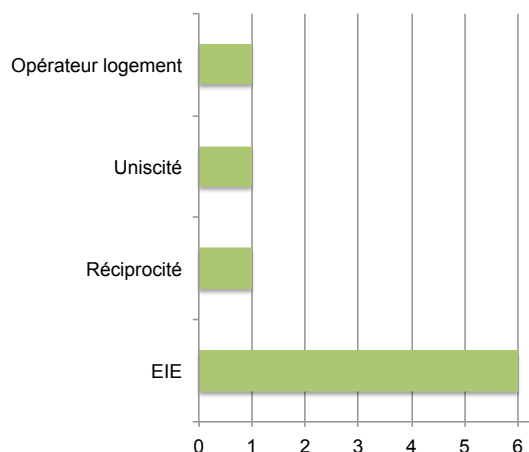
En 2014, les collectivités ont plutôt choisi de faire **réaliser la visite par une personne seule** que par un binôme.

Modalité de la visite	Nombre	Pourcentage
Seul	13	68 %
En binôme	6	32 %

Un **tiers des collectivités choisit de réaliser cette activité en interne**, 3 collectivités s'appuient en partie sur un partenaire externe (binôme agent de la collectivité avec un partenaire opérationnel). La moitié confie donc cette activité à une structure externe.

Visite réalisée par	Nombre	Pourcentage
Partenaire externe	9	50 %
Collectivité	6	33 %
Collectivité et partenaire externe	3	17 %

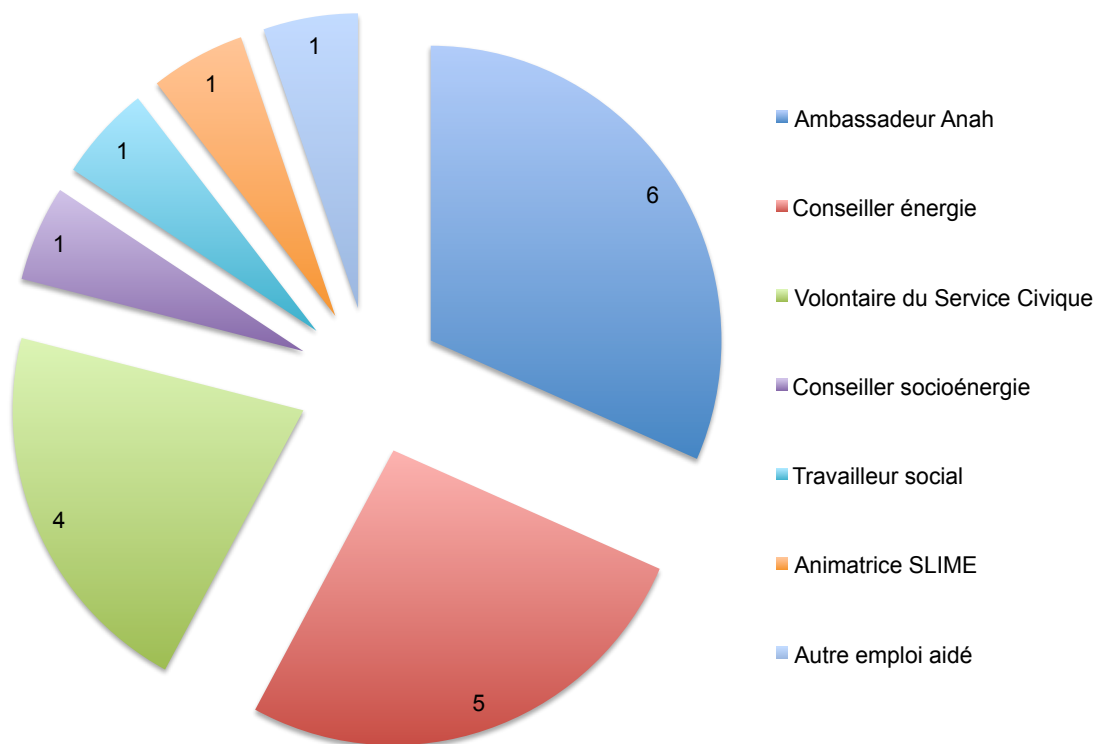
Voir ci-contre les partenaires externes qui réalisent les visites à domicile, à la demande des collectivités pilotes.



Professionnels aguerris ou jeunes recrutés en contrat aidé et sans qualification spécifique à cette activité, les configurations sont là aussi variables.

Certaines collectivités (7 sur 18) utilisent le dispositif des **emplois d'avenir** pour embaucher des jeunes dans une mission de lutte contre la précarité énergétique, d'autres s'appuient sur leurs **partenaires plus expérimentés** œuvrant dans les **domaines du logement, du social et de l'énergie**.

L'un n'exclut pas l'autre. Certaines collectivités choisissant de recruter un ou plusieurs jeunes en emploi d'avenir, et confient leur formation et leur suivi à leurs partenaires.



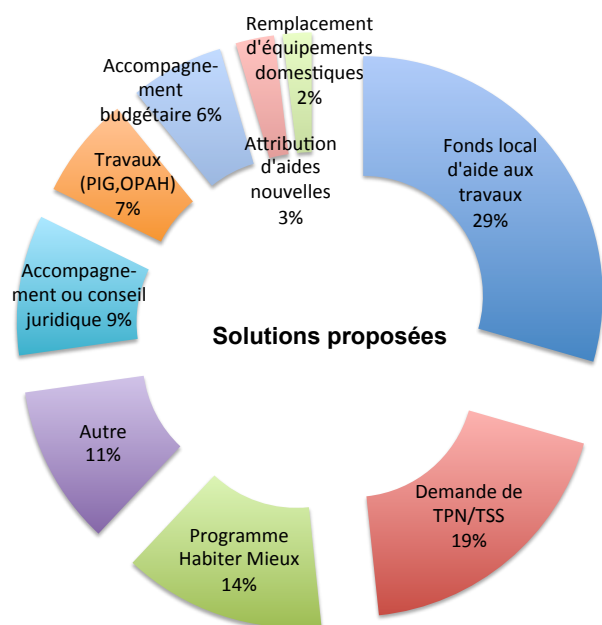
Profil des chargés de visites réalisant les diagnostics sociotechniques chez les ménages

Les collectivités qui se tournent vers des emplois d'avenir ou volontaires en service civique le font pour des raisons politiques (embauche d'emplois d'avenir) ou financières (coût direct faible). Elles ne doivent pas sous-estimer le coût indirect de suivi, encadrement, formation⁶.

⁶ Voir les coûts moyens des dispositifs SLIME selon les profils des chargés de visite en page 6

4. Préconisations et orientations proposées suite à la visite

Dans le cadre d'un SLIME, les ménages sont orientés après la visite à domicile, l'objectif étant de leur **proposer une 1^{ère} solution** leur permettant d'engager une sortie de leur situation de précarité énergétique. Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherche pas à augmenter le nombre de dispositifs existants sur un territoire mais à mettre en cohérence des programmes existants, de manière à orienter des ménages vers eux.



En 2014⁷ :

- la **moitié des ménages visités** (locataires ou propriétaires) ont été orientés vers une **solution de travaux**
- **19%** ne bénéficiant pas des **tarifs sociaux de l'énergie** pourront y avoir recours
- **18%** bénéficieront d'un **accompagnement** budgétaire, juridique, ou de nouvelles aides

Répartition des ménages par action proposée

ORIENTATIONS PROPOSÉES	Nombre de ménages	Pourcentage relatif ⁸	Pourcentage total
Fonds local d'aide aux travaux	317	29 %	19 %
Demande de TPN/TSS	203	19 %	12 %
Programme Habiter Mieux	147	14 %	9 %
Autre	116	11 %	7 %
Accompagnement ou conseil juridique	102	9 %	6 %
Travaux (PIG, OPAH)	74	7 %	4 %
Accompagnement budgétaire	68	6 %	4 %
Attribution d'aides nouvelles	28	3 %	2 %
Remplacement d'équipements domestiques	21	2 %	1 %
Non renseigné	580	N/A	35 %

En moyenne, **les collectivités proposent 5 actions différentes** (parmi les 9 catégories recensées). Un travail de mise en réseau est essentiel à cette ultime étape du SLIME, pour ainsi proposer la palette de solutions la plus large possible.

Par ailleurs, si la solution de travaux est *in fine* souhaitable pour tous les ménages, elle n'est pas la priorité dans la moitié des cas renseigné. Un accompagnement budgétaire, une médiation avec le bailleur, le recours aux tarifs sociaux (pour alléger la facture) sont souvent les premières étapes proposées.

⁷ Ces données sont disponibles pour 1076 ménages, soit 65% des visites réalisées en 2014

⁸ Pourcentage calculé sur les 1076 ménages, pour lesquels cette information est renseignée

D. Déploiement du programme SLIME

Le CLER lancera deux appels à candidature en 2015, avec remise des dossiers de candidatures au plus tard les 27 février et 30 septembre 2015.

1. Animer le réseau des collectivités pilotant un SLIME

1.1 Un séminaire annuel

Le CLER a organisé le **premier séminaire⁹ annuel destiné aux collectivités pilotant un SLIME** et à leurs partenaires locaux. La rencontre a eu lieu le 30 juin à Paris et a réuni une vingtaine de participants. Ceux-ci ont pu échanger sur les modalités de mise en œuvre des différentes étapes du SLIME (mobilisation des acteurs du repérage et recueil de données concernant les ménages, mise en œuvre des visites, profils des chargés de visites, proposition de l'orientation...) ainsi que de la valorisation de leurs dépenses en Certificats d'Économies d'Énergie.

1.2 Répondre aux besoins d'échanges de bonnes pratiques

Un de retours faits par les collectivités lors du séminaire annuel est de pouvoir **échanger sur des sujets** et de **partager des outils**, sur un site Internet par exemple. A terme, peut-être une liste de discussion serait-elle utile, à condition qu'elle ne fasse pas doublon avec celle du réseau RAPPEL (réseau des acteurs de la lutte contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement).

2. Outiller les collectivités déjà engagées

2.1 Une formation dédiée aux chargés de visite

Le CLER a coordonné la **conception d'une formation¹⁰** intitulée « **Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile d'un ménage en précarité énergétique** », à destination des **chargés de visite**. Elle est disponible dans toutes les régions métropolitaines, grâce à un réseau de 29 formateurs formés à ce module de 8 jours. Depuis 2014, 69 chargés de visites ont bénéficié de la formation, lors de 8 sessions différentes.

2.2 Développer un outil de suivi et gestion du dispositif

Le CLER projette de créer un **outil informatique opérationnel** et accessible en ligne permettant :

- la gestion du dispositif au niveau local
- la planification des visites, via un outil de cartographie
- la saisie, l'édition et l'analyse des données sociotechniques du ménage pendant et après la visite
- le calcul de gains potentiels et l'annonce de préconisations
- la compilation des données générant des statistiques exploitables au niveau national, notamment par l'Observatoire national de la précarité énergétique
- l'accompagnement des ménages, à savoir le suivi de leurs consommations, la qualification et le suivi du type de solution proposée
- le suivi et l'évaluation des dispositifs

3. Déployer le SLIME auprès d'autres collectivités

3.1 Conception d'un guide de démarrage

Le CLER intervient dans de nombreux événements pour faire connaître le SLIME (Assises de l'énergie à Dunkerque en 2014 par exemple).

Les collectivités s'intéressant au programme SLIME sont toujours plus nombreuses. Pour faciliter la transmission d'information, capitaliser sur l'existant, évaluer les dispositifs existants, le CLER développera en 2015 un **guide de démarrage** (ou vademecum) en format papier et sur Internet.

⁹ Le compte-rendu du séminaire peut être envoyé sur demande.

¹⁰ Cette formation co-conçue par Croix-Rouge Insertion Idemu, l'Institut régional de formation sanitaire et social de la Croix-Rouge en Ile-de-France, Soleni du Groupe Ulisse, le Centre académique de formation continue (CAFOC) de Nantes et cofinancée par l'ADEME, la Fondation Macif et Réunica.

4. Faciliter la valorisation des CEE

Tout type de structure peut mettre en œuvre un dispositif de visites à domicile à destination des ménages précaires, sans demander la valorisation en CEE. Le levier financier, que représente cette valorisation des dépenses en CEE, est difficile à actionner, tant l'incertitude sur la somme reçue est grande, et la valeur du CEE faible.

4.1 Revaloriser les CEE

Le CLER a interrogé la Direction Générale Énergie Climat sur une possible revalorisation des CEE, en s'alignant sur d'autres programmes revalorisés en 2014. Les CEE y sont valorisés à hauteur de 6,7 MWh cumac par euro investi dans l'action locale, contre 16,2 MWh cumac pour les programmes dédiés à la lutte contre la précarité énergétique et 25 MWh cumac pour les programmes de formation et d'innovation arrêtés en 2014.

Par ailleurs, au moment où le CLER a déposé le programme (en 2012), un MWh cumac rapportait 4,30 €. En 2014, le cours est descendu à 3,12 €. Ainsi la part financée par les CEE passe de 30 à 20 %, ce qui crée un **manque à gagner important pour les collectivités**.

4.2 Sécuriser les recettes

Les collectivités ont également **besoin de pouvoir estimer les sommes** qu'elles percevront annuellement sur la base de leurs dépenses réelles pour le SLIME.

Pour cela, le CLER mènera en 2015, un travail de prospection sur l'opportunité de proposer un contrat type avec un ou plusieurs acheteurs, garantissant un prix aux collectivités.